

Parmi les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux) présents dans les zonages de l'AEE, 30 fréquentent (ou sont susceptibles de fréquenter, d'après les données bibliographiques) la zone du projet. Il est rappelé, dans le tableau suivant, l'enjeu fonctionnel de ces espèces suivant la période biologique de fréquentation du site.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu fonctionnel		
		Nidification	Migration	Hivernage
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	Modéré*	Modéré*	
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Faible	Faible	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	Modéré	Faible	
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Modéré*	Faible*	
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Modéré	Faible	Faible
Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Faible*	Faible*	
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	Fort*	Faible*	Très faible*
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Fort	Faible	
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>		Faible*	
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Faible*	Très faible*	
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>		Très faible*	
Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>		Très faible*	
Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	Modéré	Modéré	Faible*
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>		Modéré	Faible
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>		Faible*	Faible*
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Faible*	Modéré*	Modéré*
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Faible*	Faible*	Faible*
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>		Très faible*	
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>		Faible	Très faible
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>		Faible*	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Enjeu fonctionnel		
		Nidification	Migration	Hivernage
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>		Très faible	
Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>		Très faible*	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Faible*	Modéré*	Faible*
Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>		Modéré*	
Gorgebleue à miroir de Nantes	<i>Luscinia svecica</i>	Modéré	Modéré*	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Très fort	Modéré*	
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>		Modéré*	
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>			Modéré*
Grande Aigrette	<i>Egretta alba</i>	Faible*	Modéré*	Modéré
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>		Très faible*	

Légende :
 En gris : espèces issues des données bibliographiques.
 * : Enjeu appliqué pour une période biologique où l'espèce n'a pas été observée, mais pendant laquelle elle peut éventuellement fréquenter l'AEE.
BORDEAUX = enjeu très fort ; **ROUGE** = enjeu fort ; **ORANGE** = enjeu modéré ; **VERT** = enjeu faible ; **VERT CLAIR** = enjeu très faible.

Tableau 84: Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire fréquentant les sites Natura2000 et la zone du projet (Source : NCA Environnement)

Busard cendré

Le Busard cendré, plus petit des busards européens, est une espèce strictement migratrice. Il peut être observé dès la dernière semaine de mars avec les premiers nicheurs qui se cantonnent dès la première quinzaine d'avril, la migration pré-nuptiale se poursuivant jusqu'à mai. La migration post-nuptiale se déroule entre le 15 août et le début septembre avec des observations tardives jusqu'à novembre.

Le Busard cendré n'a pas d'habitat-type. On le retrouve dans une grande variété de milieux ouverts, comme (historiquement) des landes, marais et prairies. Aujourd'hui la grande majorité des nids en France sont localisés dans les cultures céréalières (70-80% dans blés

et orges ; THIOLLAY & BRETAGNOLLE, 2004), moins fréquemment dans les prairies de fauche, friches et garrigues basses.

Le Busard cendré est mentionné nicheur et migrateur à environ 5 km du site (ZPS Plaine de Niort sud-est avec jusqu'à 80 couples). Au cours des inventaires, plusieurs individus ont été observés en alimentation, cependant aucun comportement n'a permis d'identifier une reproduction certaine. Dans l'ensemble, l'AEI (milieux ouverts) est favorable à sa reproduction.

L'espèce est connue nicheuse dans l'ensemble des ZPS avec jusqu'à 80 couples dans la ZPS Plaine de Niort sud-est, et sur la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lézay avec 10 à 40 couples recensés. La FSD de cette ZPS évalue l'intérêt du site Natura 2000 comme « bon » pour cette espèce.

Étant donné que le risque de collision avec la ferme éolienne du Fourris a été considéré comme « faible » pour cette espèce, et que plusieurs mesures d'accompagnement seront appliquées sur et aux abords du site, il n'est pas envisagé d'impact significatif sur les individus de cette ZPS Plaine de Niort sud-est.

Une incidence non significative, considérée comme faible, est retenue sur le réseau Natura 2000 pour cette espèce au regard des mesures prévues dans le cadre de cette étude.

Busard des roseaux

Plus grand Busard des quatre espèces européennes, le Busard des roseaux niche dans les roselières des marais, parfois en prairies, friches, marais ou bordures de lacs et grands cours d'eau. C'est une espèce de plaine qui s'est adaptée aux cultures céréalières, mais évite les zones forestières et montagneuses. Elle se nourrit essentiellement d'animaux terrestres et aquatiques tels que de petits rongeurs ou oiseaux. Le Busard des roseaux est sociable et peut former des dortoirs. L'espèce est nicheuse dans la ZPS de la Plaine de Niort sud-est, avec jusqu'à 10 couples. Elle y est aussi présente le reste de l'année.

Elle n'a pas été contactée au cours des inventaires. Toutefois, Le Busard des roseaux est mentionné en tant que sédentaire dans la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est et en hivernage

et en reproduction dans la ZPS Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lézay. La FSD de cette dernière ZPS évalue l'intérêt du site Natura 2000 pour cette espèce comme « bon ».

Étant donné que le risque de collision de la ferme éolienne du Fourris a été considéré comme « très faible », que les individus susceptibles de fréquenter le site soient essentiellement des oiseaux en dispersion ou migration, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Busard des roseaux du site Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Busard Saint-Martin

Le Busard Saint-Martin est le plus commun des busards à l'échelle de la France. Il niche dans une grande variété d'habitats : cultures, coupes forestières, landes, steppes... L'espèce a tendance à se regrouper en petites colonies, et occupe en principe le même territoire d'une année sur l'autre. L'espèce a été observée en alimentation en hivernage et en migration au sein de l'aire d'étude immédiate. En période de nidification, elle peut également venir s'y alimenter.

Le Busard Saint-Martin est mentionné comme sédentaire sur les ZPS aux alentours avec jusqu'à 30 couples mentionnés sur la ZPS de la Plaine de Niort sud-est, entre 5 à 10 couples sur la ZPS de Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lézay, ainsi que 6 à 8 individus connus en période de reproduction sur la ZPS de Villefagnan.

Étant donné que le risque de collision de la ferme du Fourris a été considéré comme « faible », que les individus susceptibles de fréquenter le site soient essentiellement des oiseaux en dispersion ou alimentation, et eu égard à la densité de la population des ZPS, les interactions entre les sites Natura 2000 et la zone de projet semblent peu probables. Ainsi, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Busard Saint-Martin des ZPS.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Milan noir

Le Milan noir peut être observé dans des biotopes très diversifiés. Le site choisi doit tenir compte de deux impératifs : premièrement, la présence de grands arbres ou d'escarpements rocheux favorables à la nidification ; deuxièmement, la proximité de cours d'eau, de lacs ou d'étangs qui sont nécessaires à son approvisionnement et à son alimentation. Le Milan noir peut également stationner en bordure des villes.

L'espèce est de retour de son site hivernal au sud du Sahara à la mi-mars. Elle ne reste en France que durant sa phase de reproduction, soit environ 4 mois. Des Milans noirs ont été observés sur l'AEI entre mars et avril. Aucun indice de nidification proche n'y a été noté.

L'espèce est mentionnée en période de migration (jusqu'à 50 individus) et de reproduction (1 à 3 couples) sur la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay et en reproduction (10 à 30 individus) sur la ZPS de la Plaine de Niort Sud-Est. Les FSD n'évaluent pas l'intérêt des sites Natura 2000 pour ce milan.

Etant donné que les individus susceptibles de fréquenter le site sont essentiellement des individus en recherche alimentaire ou en migration, et eu égard à l'état de la population des ZPS, les interactions entre les sites Natura 2000 et la zone de projet semblent très ponctuelles. Ainsi, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation du Milan noir de la ZPS.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Pluvier doré

Le Pluvier doré, nicheur du Grand Nord, est observé sur le territoire uniquement en période internuptiale, généralement à partir du mois d'octobre jusqu'à avril. Grégaire en-dehors de la période de reproduction, les pluviers sont observés en alimentation en groupe de plusieurs dizaines d'individus, parfois associés au Vanneau huppé. Le Pluvier doré fréquente essentiellement les grandes plaines de cultures, les prairies, les marais côtiers et vasières.

De nombreux pluviers dorés ont été comptabilisés à partir d'octobre jusqu'à février sur des zones ouvertes de l'aire d'étude immédiate (plus de 60 individus observés le 18 janvier). Il est également mentionné dans les milieux ouverts de l'aire d'étude éloignée et les deux ZPS comprenant des grandes plaines céréalières de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (50 à 1000 individus) et de la Plaine de Niort Sud-Est (500 à 1500 individus) en hivernage. La FSD de cette dernière ZPS évalue l'intérêt du site Natura 2000 pour cette espèce comme étant « significatif ».

Alouette lulu

L'Alouette lulu fréquente les boisements clairs entrecoupés d'espaces ouverts. C'est à la fin de l'hiver, dès février, que le mâle commence à chanter, la plupart du temps perché ou en vol nuptial. Les premières pontes sont déposées sur des touffes d'herbes en milieu sec entre la mi-mars et mi-avril. En général, les couples ne restent pas isolés et sont en contact avec des familles voisines sur les aires de reproduction. La population nicheuse en Poitou-Charentes est estimée à entre 4 400 et 14 000 couples en 2009. Entre 1999 et 2009, cette population aurait chuté de 54%, notamment suite à de nombreux retournements de prairies qui causent une perte de son habitat, ce qui lui vaut d'être considérée comme « quasi menacée » dans la région en 2018 (JOURDE ET AL, 2015 ; UICN, 2018).

L'Alouette lulu n'a pas été observée au sein de l'aire d'étude immédiate. Elle est connue en hivernage, en migration et en reproduction au sein de l'aire d'étude éloignée. La fiche FSD de la ZPS de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay mentionne sa présence en hivernage et en reproduction, sans donner d'indication sur les effectifs et sur l'intérêt du site pour l'espèce. La ZPS de la Plaine de Néré à Bresdon abrite également des individus nicheurs (sans précision d'effectifs).

Etant donné que le risque de collision de la ferme éolienne du Fourris a été considéré comme « faible » (en migration) et que les individus susceptibles de survoler le site sont des oiseaux en migration, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de l'Alouette lulu.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

Pie-Grièche écorcheur

La Pie-grièche écorcheur est un oiseau typiquement migrateur, qui ne passe que quatre à cinq mois sur son territoire de nidification. Il ne revient dans nos contrées qu'au mois de mai, et repart dès le mois d'août ou en septembre. L'espèce fréquente les régions ouvertes et sèches à végétation buissonneuse et arbustive dense et riche en proies (gros insectes, micromammifères...) : bocages, lisières en voie d'embroussaillage, landes, etc.

Sur l'aire d'étude immédiate, un individu a été observé en période de nidification. D'une manière générale, la ferme éolienne du Fourris possède des milieux peu favorables à la nidification de l'espèce. Elle est également connue sur l'aire d'étude éloignée en période de nidification (Nature 79 / GODS) ainsi qu'en migration (SIGORE / INPN).

L'espèce est mentionnée en période de reproduction sur les deux ZPS les plus proches : Plaine de Niort Sud-Est (10 à 15 couples) et Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay (90 à 120 couples). La FSD de la Plaine de la Mothe-Saint-Héray-Lezay évalue l'intérêt du site comme « bon » pour la Pie-grièche écorcheur.

Le territoire d'un couple couvre en moyenne moins de 0,5 ha (GEROUDET, 1980). La densité française est d'environ 1 couple pour 50 ha, les densités les plus fortes étant de 6 couples pour 10 ha. On peut ainsi considérer que le couple nicheur sur la zone de projet est déconnecté de la population des ZPS, distantes de plus de 8 km (Plaine de Niort Sud-Est). Par conséquent, le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de la Pie-grièche écorcheur des sites Natura 2000.

Aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour cette espèce.

De même, pour les autres espèces les mesures prises en faveur de l'avifaune permettent un risque d'impact résiduel faible à très faible. L'analyse détaillée espèces par espèces est présentée au « Chapitre 8 - Evaluation des incidences Natura 2000 » du Volet Milieu naturel de l'étude d'impact sur l'environnement. Ainsi le projet n'est pas susceptible de remettre en cause les objectifs de conservation de ces espèces sur la ZSC, aucune incidence significative sur le réseau Natura 2000 n'est retenue pour chacune des espèces recensées.

Concernant les autres taxons étudiés ici, aucune incidence significative n'a été retenue.

Par conséquent, le projet n'étant pas susceptible d'avoir une incidence notable vis-à-vis de ces zonages et des populations d'espèces qui les ont désignés. L'évaluation des incidences Natura 2000 peut être arrêtée à un stade d'évaluation simplifiée, conformément à la réglementation.

5.5. PAYSAGE ET PATRIMOINE

L'analyse des effets du projet sur le paysage est fournie dans l'étude paysagère complète réalisée par l'Agence COUASNON, jointe à cette étude d'impact.

5.5.1. LA PERCEPTION DES EOLIENNES DANS LE PAYSAGE

Les éoliennes modernes de grande taille se caractérisent par un mât élancé d'une centaine de mètre et un rotor constitué de 3 pales. Ses pales profilées d'une longueur d'environ 68 m tournent à une vitesse moyenne de 15 tours par minute.

Le mouvement des pales, qui matérialise le vent, attire le regard dans un paysage à activité lente et discrète. Cependant la vitesse lente et régulière de rotation permet une adaptation rapide de l'œil, qui se focalisera peu sur ce mouvement.

Par leur taille, les éoliennes sont des objets proéminents par rapport à des constructions verticales couramment rencontrées en campagne. Elles deviennent donc de nouveaux éléments structurants du paysage qu'il convient d'accorder avec les lignes de forces existantes.

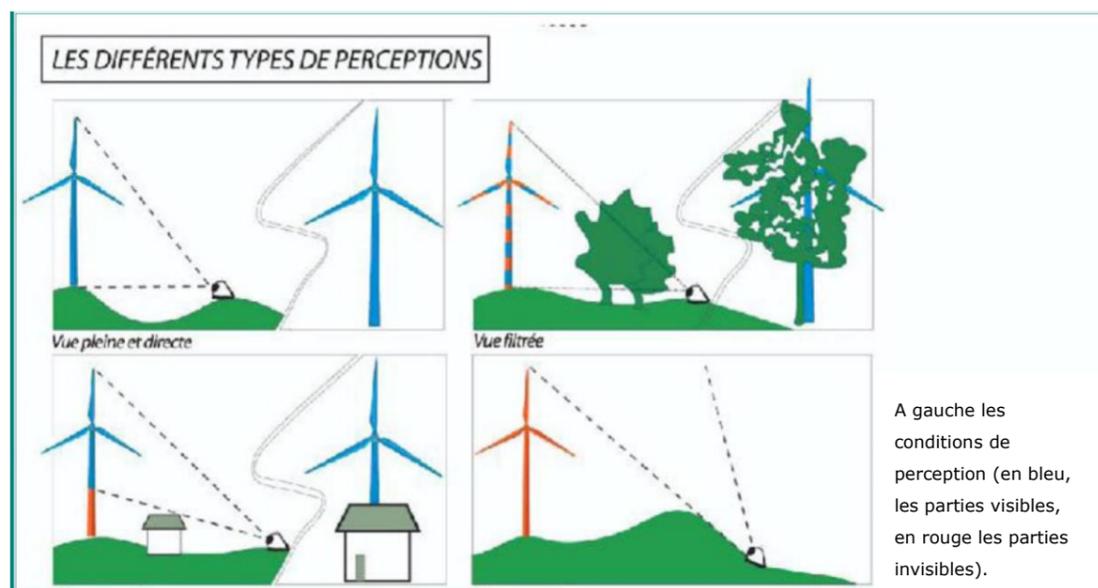


Figure 91 : Taille des éoliennes : éléments de comparaison

Cependant l'absence de repère empêche l'œil d'évaluer correctement la taille d'une éolienne. L'expérience allemande, fondée sur 15 000 éoliennes de toutes tailles, démontre qu'il est difficile de différencier un élément de 50m de haut d'un autre élément de 100 m s'ils ne sont pas côte à côte. Cela est vrai pour les éoliennes, comme pour les pylônes électriques ou les antennes.

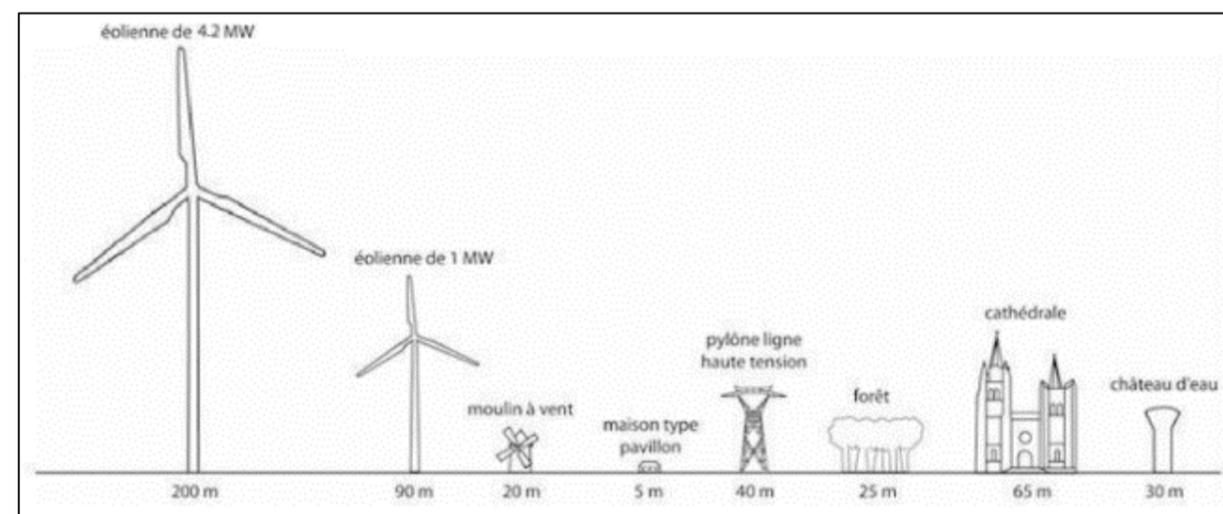


Figure 92 : Les différents types de perceptions d'une éolienne

L'impact de l'éolienne s'évalue donc plutôt en fonction de la distance de visibilité d'un parc éolien que de la perception des éoliennes à leur pied. Cette approche permet de déterminer les valeurs seuils de perception :

- Y À moins de 500 m l'éolienne s'impose par rapport aux composantes banales ordinaires du paysage, comme le bâti des villages ou les arbres,
- Y Entre 500 m et 1000 m, l'éolienne s'impose dans le paysage car sa taille focalise le regard. A cette distance une implantation groupée, limitera l'effet d'encerclement ou de barrière selon la topographie du site.
- Y À entre 1000 m et 5 km les éoliennes restent un élément dominant dans le champ visuel. De plus leur mouvement attire le regard.
- Y Au-delà de 5 km, les éoliennes sont toujours visibles, mais elles se fondent parmi les autres éléments verticaux présents à l'horizon.

Indépendamment de l'éloignement, les conditions de perception sont bien souvent différentes : soit les éoliennes sont dissimulées derrière la végétation, soit le relief force le regard plus haut que le sommet de l'éolienne en arrière.

Une implantation réussie d'éoliennes saura donc jouer avec le relief et les distances tout en respectant les lignes de force du paysage. Le groupe VOLKSWIND fait aussi particulièrement attention à ne pas implanter un parc trop près d'un centre urbain, pour limiter les effets d'écrasement.

5.5.1.1. Intégration du parc éolien du Fourris

L'installation d'un parc éolien vient notablement modifier le paysage. Il faut donc bien analyser cette modification et sa compatibilité avec l'esprit des lieux ainsi qu'avec les politiques locales de gestion du patrimoine et des paysages.

Certains éléments, particulièrement sensibles, ont été étudiés en détail dans le volet paysager joint à cette étude d'impact :

- Y les séquences depuis les routes ou les voies ferrées,
- Y la perception depuis les lieux touristiques et les chemins de randonnées,
- Y les cônes de vue depuis les villages et les monuments,
- Y la transformation des panoramas.

La taille d'une éolienne est de 180 mètres, les éoliennes n'ont donc pas de commune mesure avec un autre élément du paysage, hormis les éoliennes des parcs voisins, cependant leur verticalité contrastera avec l'horizontalité des espaces bocagers ce qui donnera une profondeur au paysage.

Important : Les photomontages présentés par la suite dans la présente étude d'impact sont donnés à titre indicatif. Afin de reproduire la vision humaine ceux-ci doivent être consultés dans l'étude paysagère en format A3

Aire d'étude éloignée

Effet cumulé avec un autre parc éolien :

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les parcs éoliens existants ou à venir génèrent relativement peu d'effets cumulés avec le projet de la Ferme éolienne du Fourris.

Ainsi, la plupart du temps, le projet de la Ferme éolienne du Fourris est masqué par le relief et la trame végétale. Dans de rares cas, il s'inscrit dans la continuité et le prolongement des implantations existantes et en projet (Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort), générant alors une augmentation de l'angle horizontal occupé par les éoliennes et renforçant le motif dans le paysage (photomontages n°2 et 3).

La géométrie du projet et le nombre d'éoliennes n'entrent pas en contradiction avec la géométrie des parcs existants et en projet. Le projet de la Ferme éolienne du Fourris renforce l'empreinte éolienne dans ce paysage et ne génère pas de points d'appels perturbateurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée en raison de son intégration aux parcs éoliens existants.

L'analyse des photomontages conclue à des impacts très faibles pour les effets cumulés dans l'aire d'étude éloignée.

Perception depuis les axes de communication :

Du fait du relief, de la végétation et de l'éloignement, le projet de la Ferme éolienne du Fourris n'est pas ou peu visible depuis les principaux axes de communication de l'aire éloignée. Seul le photomontage 2 relève un impact très faible depuis l'autoroute A10.

L'analyse des photomontages conclue à des impacts très faibles depuis les axes de communication dans l'aire d'étude éloignée.

Inter-visibilité avec les structures paysagères :

Le territoire d'étude est marqué par les paysages vallonnés et boisés de la plaine de Niort. Fréquemment masqué par le relief et la trame végétale, l'insertion du parc en projet ne perturbe pas significativement l'appréciation des panoramas. À cette distance, la hauteur apparente des éoliennes du projet est faible, ce qui ne génère pas d'effet d'écrasement. Bien

que le projet renforce la présence du motif éolien au sein de ces paysages cultivés, le parc en projet n'altère pas la lecture des structures paysagères. Ainsi, l'impact relevé sur le photomontage 3 est très faible.

L'analyse des photomontages conclue à des impacts très faibles avec les structures paysagères dans l'aire d'étude éloignée.

Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg :

Comme le montre la carte de ZVI réalisée, l'aire de visibilité potentielle du projet éolien est fortement réduite au sein de l'aire d'étude éloignée en raison de l'éloignement, du relief et des grandes masses boisées. De plus, en raison de la densité du bâti au sein des villes et villages ainsi que de la végétation non prise en compte dans le calcul de la visibilité, le projet sera quasi-imperceptible depuis l'habitat de l'aire d'étude éloignée. Localement, une ou plusieurs éoliennes pourront être visibles mais de manière ponctuelle et avec une prégnance visuelle réduite, sans modification sensible de l'appréciation du paysage quotidien des habitants.

Du fait de l'éloignement, de la végétation, de la position des bourgs et des ondulations du relief, **la sensibilité de l'habitat vis-à-vis du projet éolien est très faible voire nulle dans l'aire d'étude éloignée.**

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE						
1	Perception depuis le site UNESCO à Aulnay			Église Saint-Pierre d'Aulnay		
2	Perception depuis l'autoroute A 10 à proximité de Fors	Périgné, Tourette 1 et 2 et Teillat	A 10			
3	Perception depuis la RD 174 à proximité de Vouillé	Teillat, Tourette 1 et 2, Châteliers et Périgné			Plaine de Niort	
4	Perception depuis l'entrée de bourg de Celles-sur-Belle			Abbaye Royale Notre-Dame		Silhouette de bourg de Celles-sur-Belle

VALEUR DE L'IMPACT	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Tableau 85: Récapitulatif des impacts paysagers des photomontages de l'aire d'étude éloignée (Source : COUASNON)



Photomontage n°3 : Perception depuis la RD 174 à proximité de Vouillé

Informations photographie

Identifiant : 3
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 439816, 6584287, 62,3
 Date et heure de prise de vue : 18/05/2020 19:00
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m

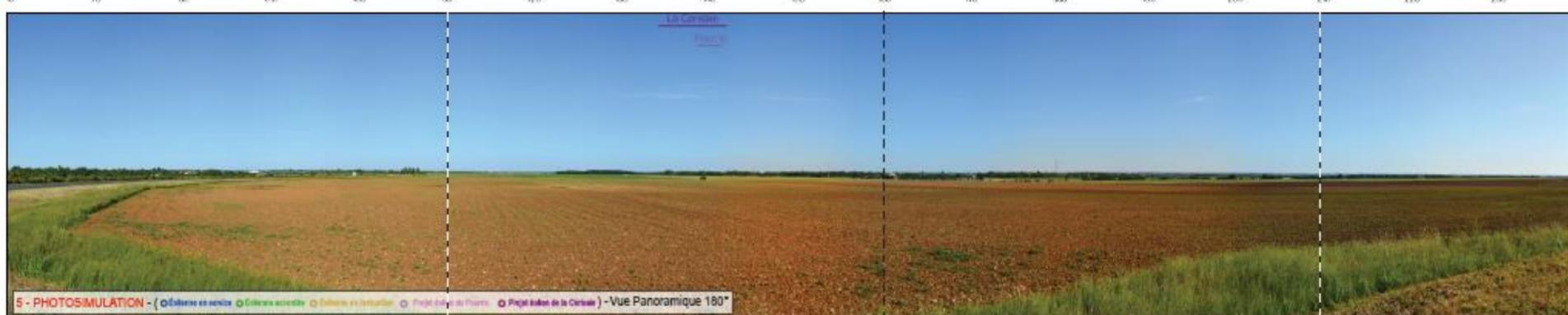
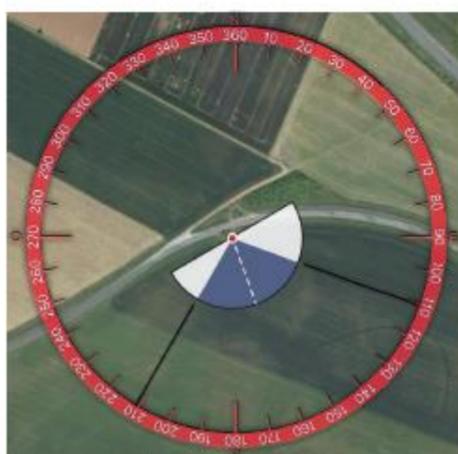
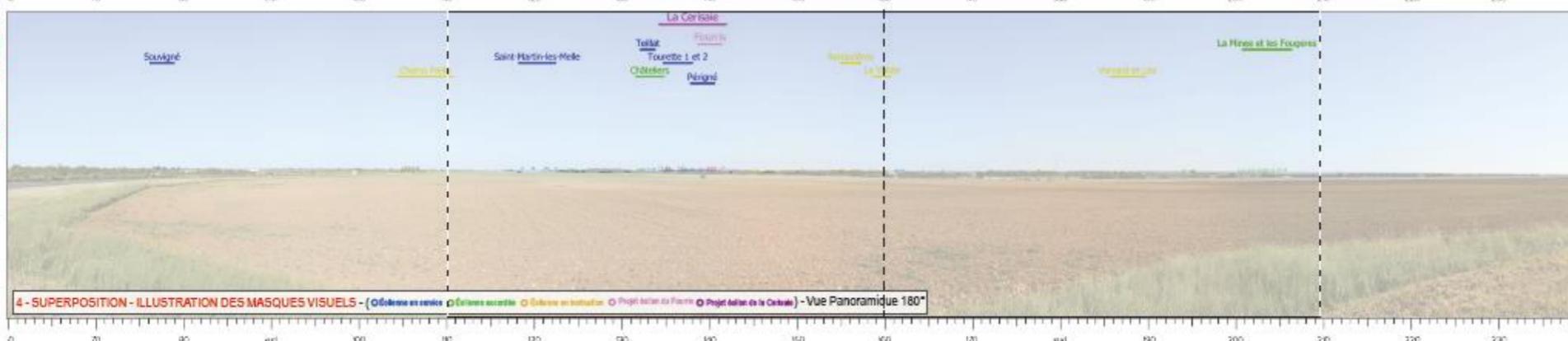
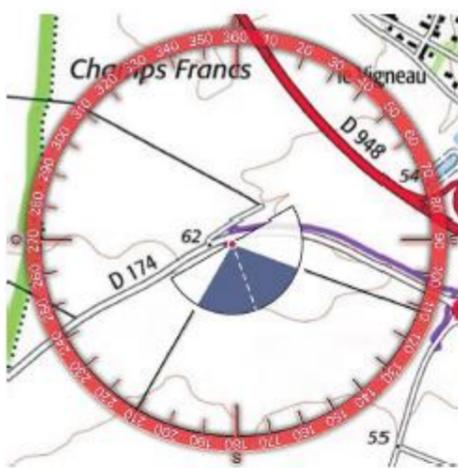
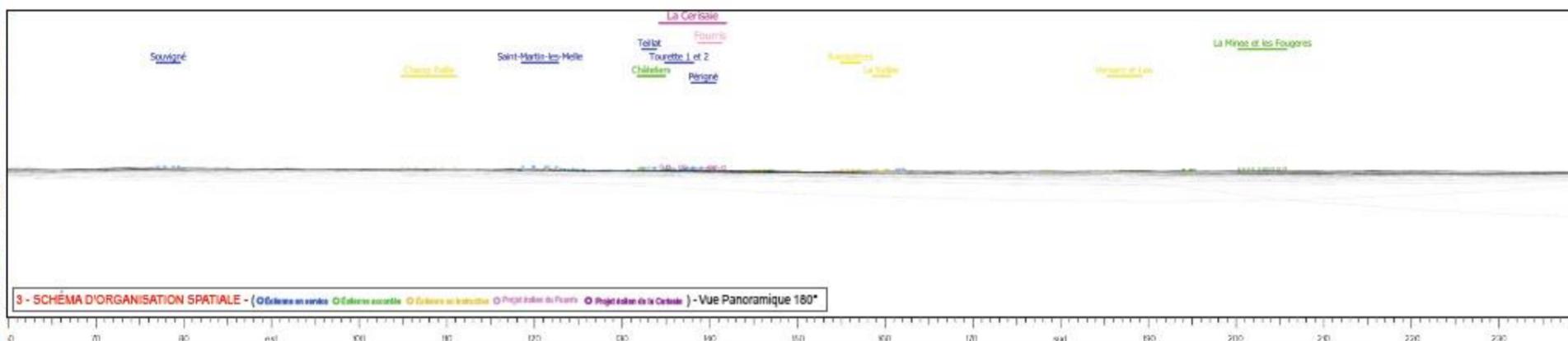




Figure 93 : Photomontage n°5 réalisé depuis l'autoroute A10- Aire d'étude éloignée¹
(Source : Etude paysagère – Agence Couasnon)

¹ Les photomontages présentés dans l'étude d'impact sont donnés à titre indicatif, afin de reproduire la vision humaine ceux-ci doivent être consultés dans l'étude paysagère en format A3

Aire d'étude rapprochée :

Inter-visibilité avec un autre parc éolien :

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les parcs éoliens existants ou à venir génèrent relativement peu d'effets cumulés avec le projet de la Ferme éolienne du Fourris.

Ainsi, la plupart du temps, le parc en projet est tronqué par le relief et la trame végétale. Ponctuellement, il s'inscrit dans la continuité et le prolongement des implantations existantes et en projet (Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort), générant alors une augmentation de l'angle horizontal occupé par les éoliennes et renforçant le motif dans le paysage notamment pour les photomontages n°6, 14, 16, 17, 18, 24 et 25.

La géométrie du projet et le nombre d'éoliennes n'entrent pas en contradiction avec la géométrie des parcs existants et futurs. Le projet de la Ferme éolienne du Fourris renforce l'empreinte éolienne dans ce paysage en générant très peu de points d'appels perturbateurs à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et rapprochée. Seuls deux photomontages relèvent des impacts forts depuis la frange nord de Luché-sur-Brioux et depuis la RD 950.

Perception depuis les axes de communication :

Depuis les principaux axes de communication qui traversent l'aire d'étude, les vues en direction du parc en projet alterneront entre des séquences ouvertes (photomontages n°23) et des séquences masquées ou tronquées (photomontages n° 15) liées principalement à la présence de masques visuels. **Il n'y a pas d'impact significatif sur l'appréciation du paysage** pour les automobilistes dont les vues sont dynamiques et furtives.

Inter-visibilité avec les structures paysagères :

Le territoire d'étude est marqué par les paysages de plaine de champs ouverts et de bocages ainsi que par la vallée de la Béronne (Photomontage 6). Bien que le projet renforce de manière significative la présence du motif éolien au sein de ces paysages cultivés, le parc en projet n'altère pas la lecture des structures paysagères. **Seul un impact modéré a été identifié à proximité de la vallée de la Béronne.**

Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg :

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, quelques franges de villes et bourgs (Tillou, Luché-sur-Brioux, Saint-Romans-lès-Melle...) font état d'une sensibilité pressentie qualifiée de très faible à fort dans l'état initial.

Les photomontages réalisés démontrent que l'impact paysager du projet sur l'habitat est majoritairement très faible à faible (photomontages n° 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 18, 19, 20, 21 et 22). Seuls cinq photomontages présentent des impacts allant de modéré à fort, principalement depuis les franges tournées vers le projet et/ou en sortie de bourg (photomontages n°14, 16, 17 et 24).

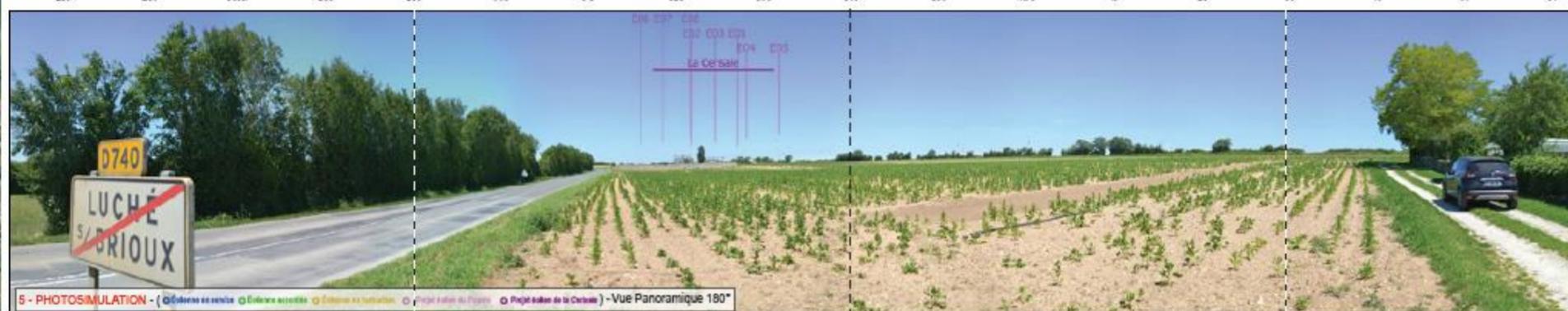
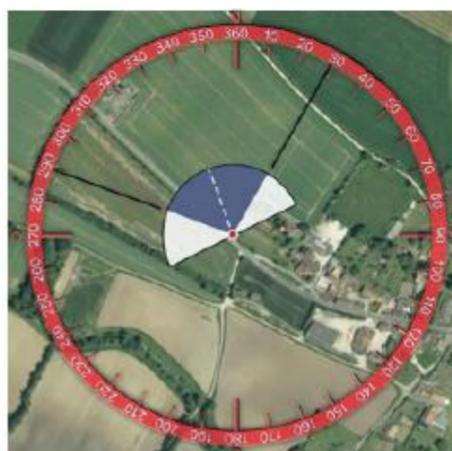
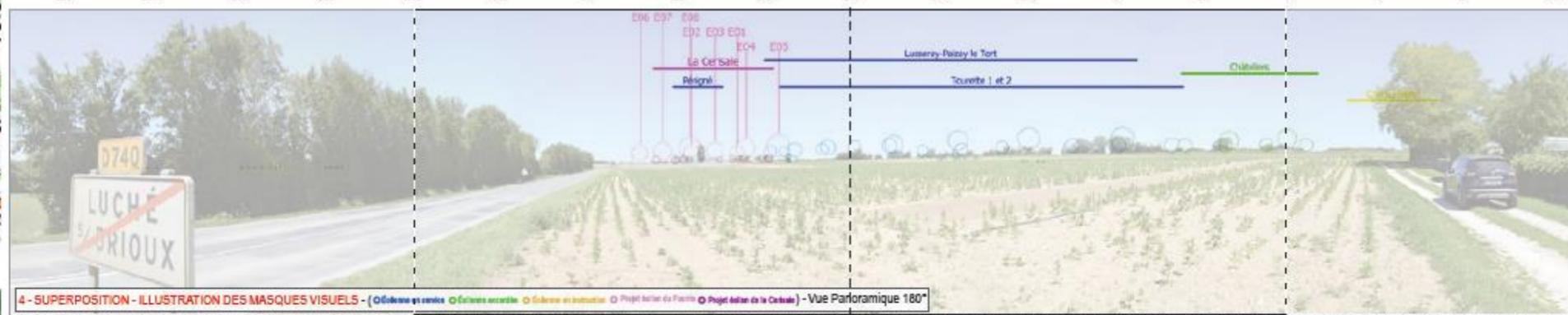
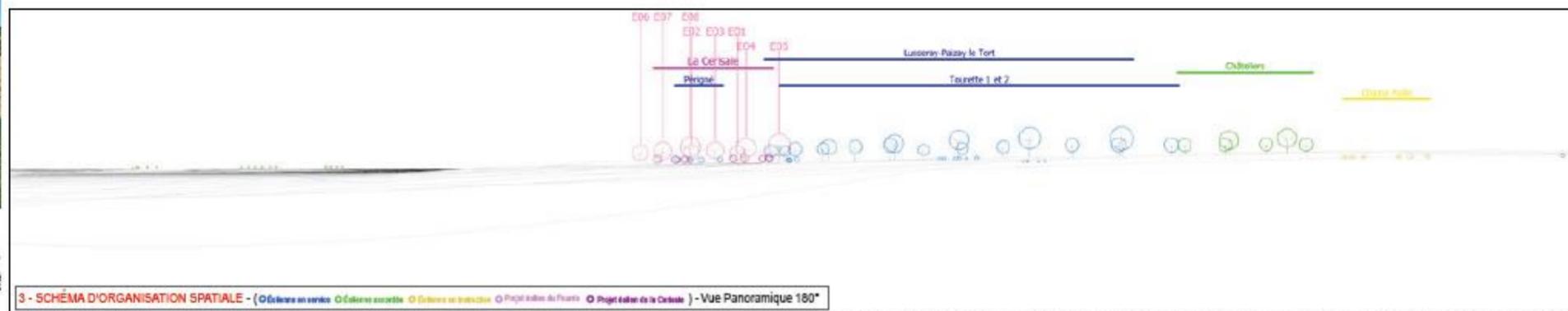
Les photomontages présentés par la suite dans la présente étude d'impact sont donnés à titre indicatif. Afin de reproduire la vision humaine ceux-ci doivent être consultés dans l'étude paysagère en format A3



Photomontage n°14 : Perception depuis la frange ouest de Luché-sur-Brioux

Informations photographie

Identifiant : 18
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 456538, 6563954, 77,8
 Date et heure de prise de vue : 19/05/2020 12:39
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m





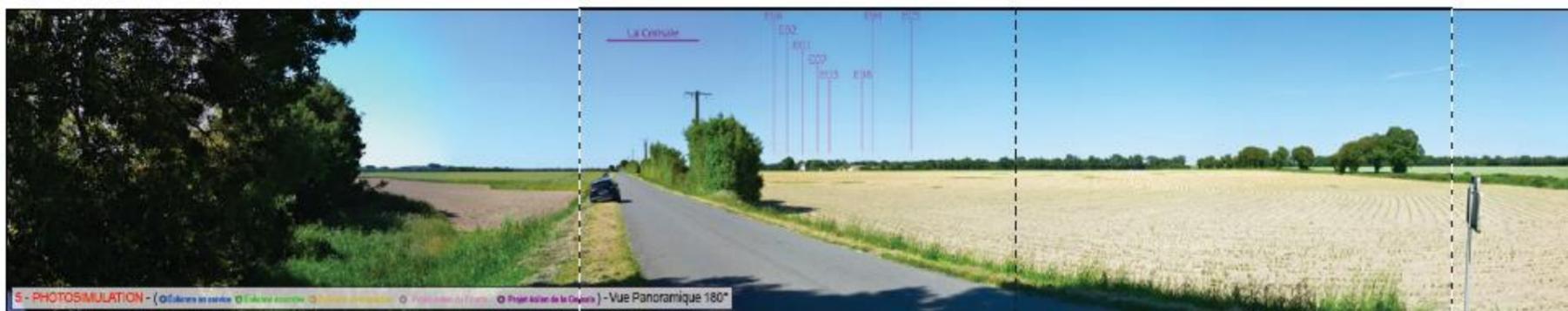
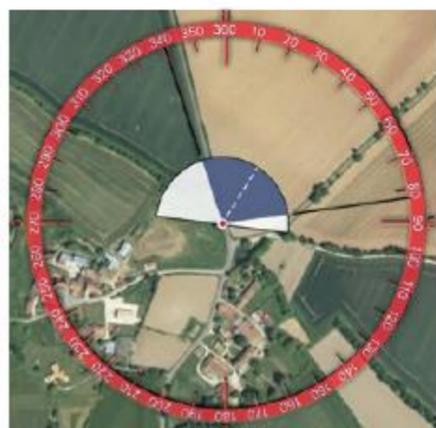
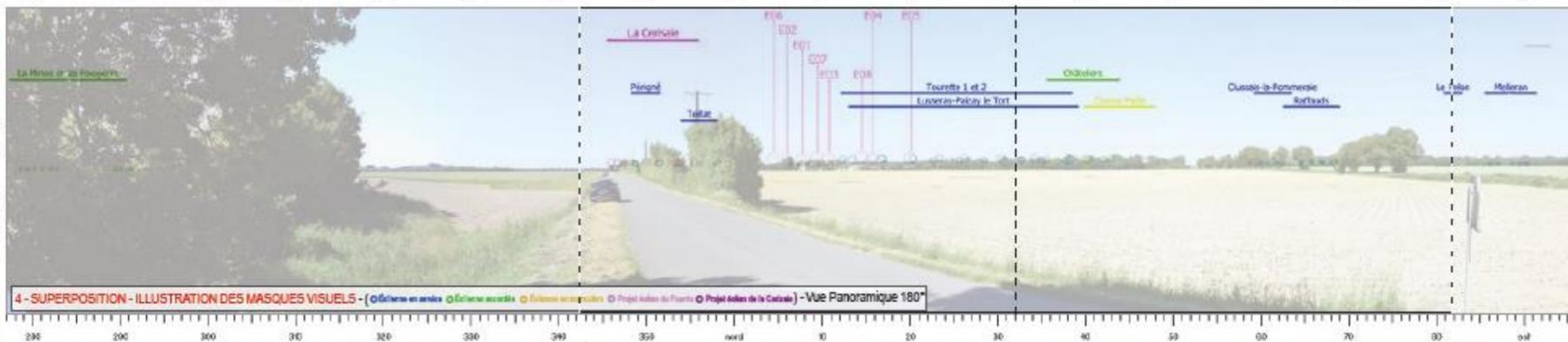
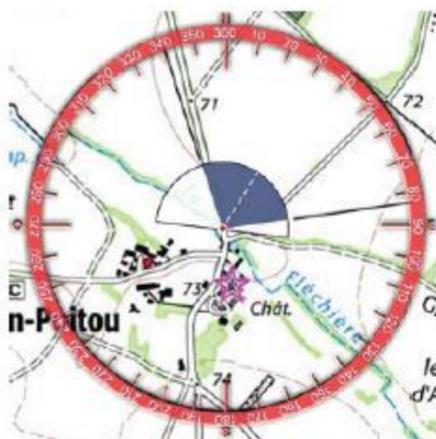
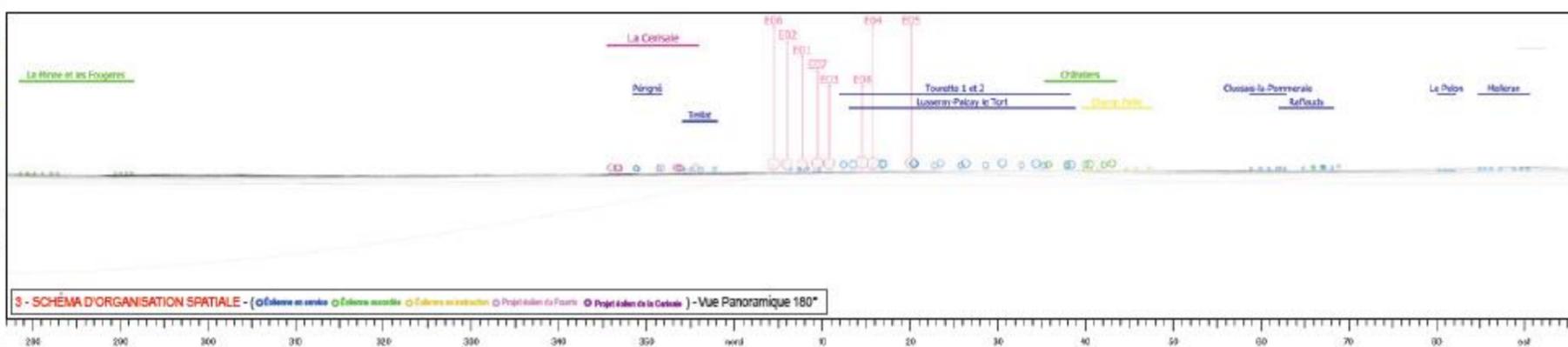
**Figure 94 : Perception depuis la frange ouest de Luché-sur-Brioux (Source : Agence Couasnon)
photo actuelle (en haut) et photomontage n°14 (en bas)**



Photomontage n°17 : Perception depuis la frange nord d'Asnière-en-Poitou

Informations photographie

Identifiant : 21
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 453083, 6561091, 71,5
 Date et heure de prise de vue : 18/05/2020 16:17
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m

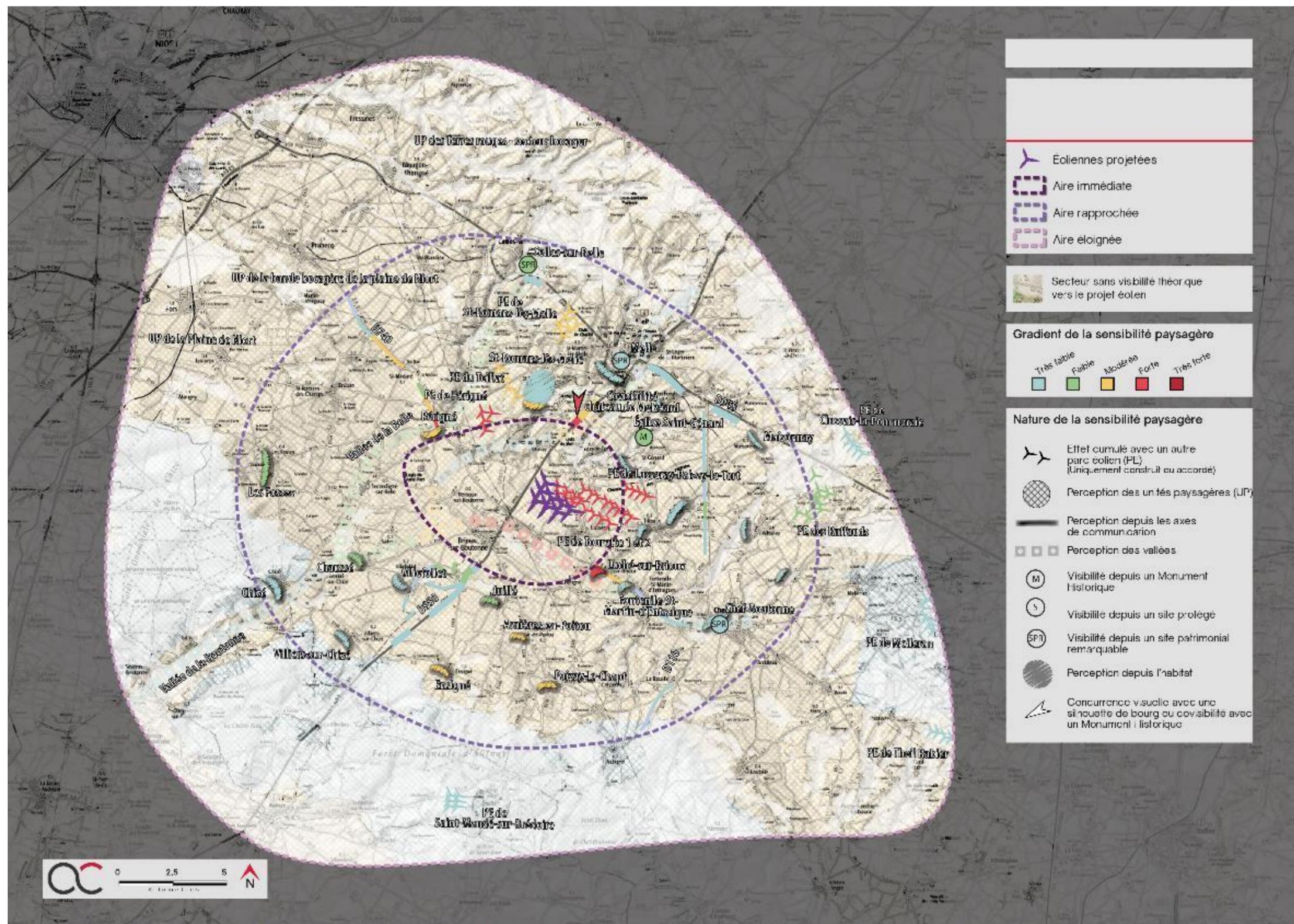




**Figure 95 : Perception depuis la frange nord d'Asnière-en-Poitou (Source : Etude paysagère – Agence Couasnon)
photo actuelle (en haut) et photomontage n°17 (en bas)**

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE						
3	Perception depuis la frange sud de Celles-sur-Belle	Périgné, Teillat et Tourette 1 et 2		SPR de Celles-sur-Belle		Frange sud de Celles-sur-Belle
6	Perception depuis la frange sud de Saint-Romans-lès-Melle	Les Châteliers et Tourette 1 et 2			Vallée de la Béronne	Frange sud Saint-Romans-lès-Melle
7	Perception depuis la frange sud de Melle			SPR de Melle		Frange sud de Melle
8	Perception depuis le site UNESCO à Melle			Église UNESCO de Saint-Hilaire		Centre-bourg de Melle
9	Perception depuis l'église Saint-Génard			Église de Saint-Génard		
10	Perception depuis la frange ouest de Maisonnay	Lusseray-Paizay-le-Tort et Tourette 1 et 2				Frange ouest de Maisonnay
11	Perception depuis la frange nord de Sompt	Lusseray-Paizay-le-Tort et Tourette 1 et 2				Frange nord de Sompt
12	Perception depuis la frange nord de Tillou	Lusseray-Paizay-le-Tort, Tourette 1 et 2 et les Châteliers				Frange nord de Tillou
13	Perception depuis la frange nord de Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigue	Périgné et Tourette 1 et 2				Frange nord Saint-Martin-d'Entraigue
14	Perception depuis la frange nord de Luché-sur-Brioux	Lusseray-Paizay-le-Tort et Tourette 1 et 2	RD 740			Frange ouest de Luché sur Brioux
15	Perception depuis la frange ouest de Chef-Boutonne		RD 740	SPR de Chef-Boutonne		Frange ouest de Chef-Boutonne
16	Perception depuis la frange nord de Paizay-le-Chapt	Lusseray-Paizay-le-Tort, Tourette 1 et 2, Teillat et Périgné				Frange nord de Paizay-le-Chapt
17	Perception depuis la frange nord d'Asnière-en-Poitou	Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort				Frange Nord d'Asnière-en-Poitou
18	Perception depuis la frange nord de Juillé	Lusseray-Paizay-le-Tort et Tourette 1 et 2				Frange nord de Juillé
19	Perception depuis la frange nord d'Ensigné	Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort				Frange nord Ensigné
20	Perception depuis la frange est de Chaussée	Tourette 1 et 2 et les Châteliers				Frange est Chaussée
21	Perception depuis la frange est de Chizé	Tourette 1 et 2, Lusseray-Paizay-le-Tort et les Châteliers				Frange est de Chizé
22	Perception depuis la frange nord-est des Fosses	Tourette 1 et 2, les Châteliers, Lusseray-Paizay-le-Tort, Périgné, Teillat, Saint-Martin-lès-Melle				Frange nord-est des Fosses
23	Perception depuis la RD 740	Teillat, les Châteliers, Périgné, Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort	RD 740			
24	Perception depuis la frange est de Périgné	Les Châtelier, Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort	RD 101			Frange nord-est de Périgné
25	Perception depuis la RD 990	Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort	RD 990	Château de Meizéard		

Tableau 86: Récapitulatif des impacts paysagers des photomontages de l'aire d'étude rapprochée (Source : COUASNON)



Carte 122 : Synthèse des impacts paysagers dans les aires d'étude éloignée et rapprochée (Source : Agence Couasnon)

Aire d'étude immédiate :

Inter-visibilité avec un autre parc éolien :

Différents effets cumulés ont été relevés avec les parcs de Tourette 1 et 2 et de Lusseray-Paizay-le-Tort. En effet, le parc éolien du Fourris est implanté dans la continuité de ces parcs éoliens et s'insère selon une même trame visuelle avec des interdistances similaires. Ainsi les photomontages réalisés relèvent des impacts allant de très faible à modéré.

Perception depuis les axes de communication :

Depuis les principaux axes de communication qui maillent le territoire de l'aire d'étude immédiate, le parc en projet présente un impact paysager qualifié de modéré. En effet, les principaux axes présents au sein de l'aire d'étude immédiate, que ce soit pour les routes (RD 740 et RD 950) ou les sentiers (GR 655) présentent des impacts majoritairement modérés (photomontages n°28, 31 et 41).

En raison de la présence d'un maillage bocager fort ainsi que du relief induit par les vallées, différents axes ne présentent aucune visibilité en direction du projet. Ainsi depuis la RD 740 à proximité de Vilaine l'impact paysager du projet est nul (photomontage n°26). Toutefois à proximité immédiate du projet, on peut relever des impacts localement forts sur la RD 740, la RD 950 et la RD120. Cette visibilité depuis les axes routiers est cependant déjà existante avec la présence des parcs construits.

Inter-visibilité avec les structures paysagères :

Tout comme l'aire d'étude rapprochée, l'aire d'étude immédiate se caractérise par une plaine de champs ouverts traversée par une vallée majeure au sud, la Boutonne et deux vallées secondaires au nord, la Béronne et la Berlande. La micro-topographie liée au relief des vallées, ondule ce paysage agricole et crée certaines ouvertures visuelles depuis le haut du versant bien que la ripisylve de la vallée ferme principalement les vues en direction du projet.

Ainsi, la majorité des vues sont fermées en direction du projet, principalement depuis la vallée de la Boutonne au sud. Cependant deux photomontages ont révélé des impacts paysagers depuis les vallées de la Berlande et de la Béronne avec respectivement des

impacts très faibles et fort.

Néanmoins, l'ensemble des photomontages réalisés dans l'aire d'étude rend compte de la modification du paysage existant par le projet éolien. Ils permettent de conclure, que lorsque les éoliennes sont visibles, elles seront souvent **perçues très lisiblement** dans ce paysage en s'intégrant aux parcs déjà construits.

Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg :

L'enjeu de la perception du projet éolien depuis les lieux d'habitation a été identifié comme allant de très fort à faible lors de l'analyse de l'état initial. L'aire d'étude immédiate abrite en effet 4 villages à proximité du projet avec des perceptions qui peuvent être ouvertes en profondeur depuis les franges. Les 18 photomontages réalisés depuis l'habitat illustrent soit les perceptions visuelles les plus défavorables - qu'il convient donc de nuancer - soit des points de vue représentatifs des perceptions à l'échelle du bourg.

Des masques visuels (front bâti, végétation arborée privative) s'interposent par endroit entre l'observateur et le projet éolien atténuant alors sa prégnance, les impacts étant alors souvent qualifiés de très faible à modéré (8 photomontages concernés). Cependant, certaines rues orientées en direction du projet ou certaines franges ouvertes sur l'espace agricole offrent des fenêtres de visibilité sur le projet éolien où la prégnance des éoliennes est importante et où l'impact est qualifié de fort (9 photomontages concernés).

Ainsi, au regard des photomontages réalisés, les villages, hameaux et habitats isolés de Charzay, Bois moreau, Puy-Bourrassier, Canteau, Paizay-le-Tort, Lusseray, Chantecaille, Vezaçais et Cantines sont les plus sensibles vis-à-vis du projet éolien (impacts paysagers forts).

De plus, les lieux d'habitation de Vilaine, Champagné, Bois Brulé, Grand Châtelier, Petit Beauvais, Chanteloube, Brioux-sur-Boutonne, Coulanges et Vernoux-sur-Boutonne présentent des impacts plus faibles allant de nul à modéré.

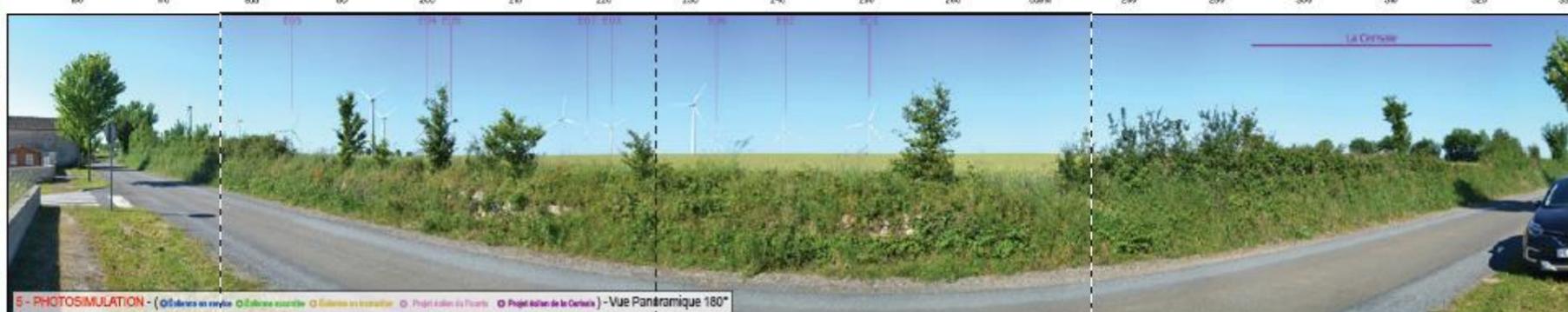
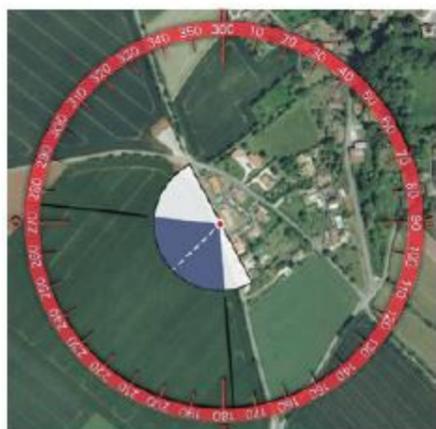
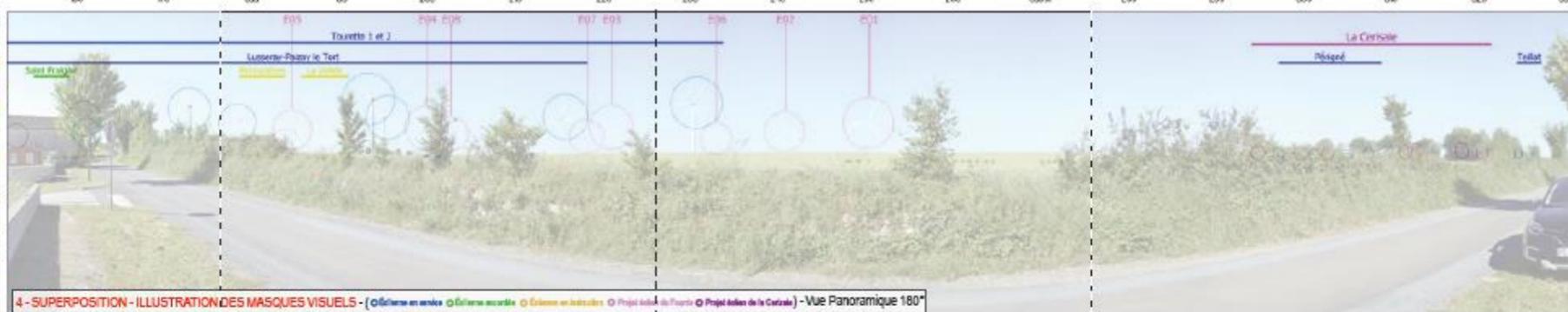
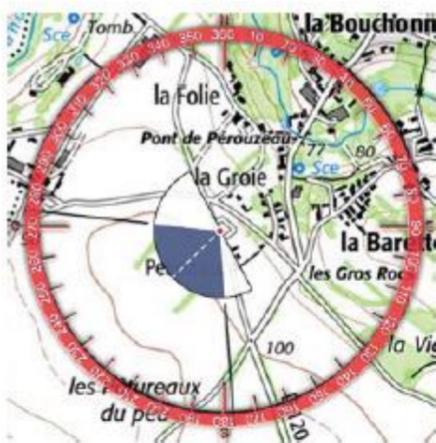
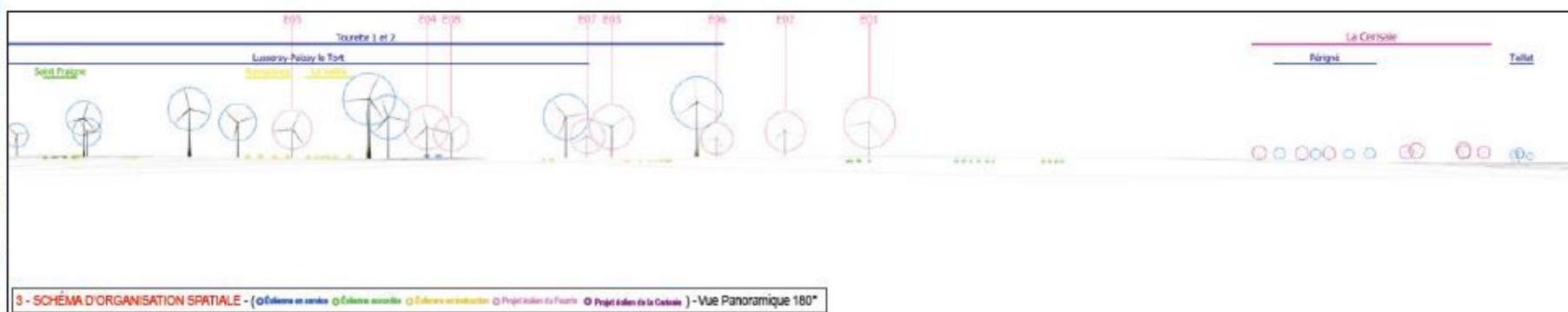
Des mesures seront prises pour réduire ces impacts. Elles sont détaillées dans le chapitre 7.4 Paysage et patrimoine .

Photomontage n°35 : Perception depuis la frange ouest de Paizay-le-Tort



Informations photographie

Identifiant : 42
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 455199, 6568397, 99,9
 Date et heure de prise de vue : 19/05/2020 09:46
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52.5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m





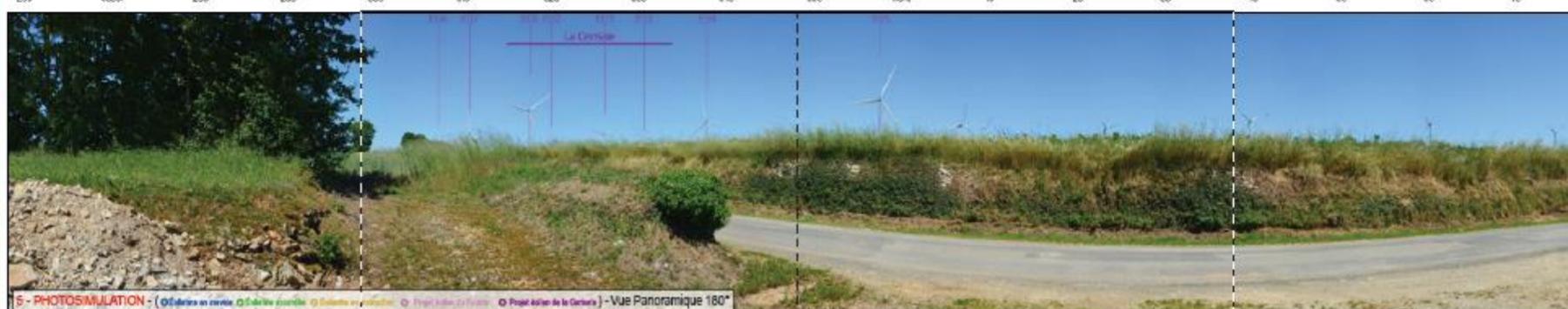
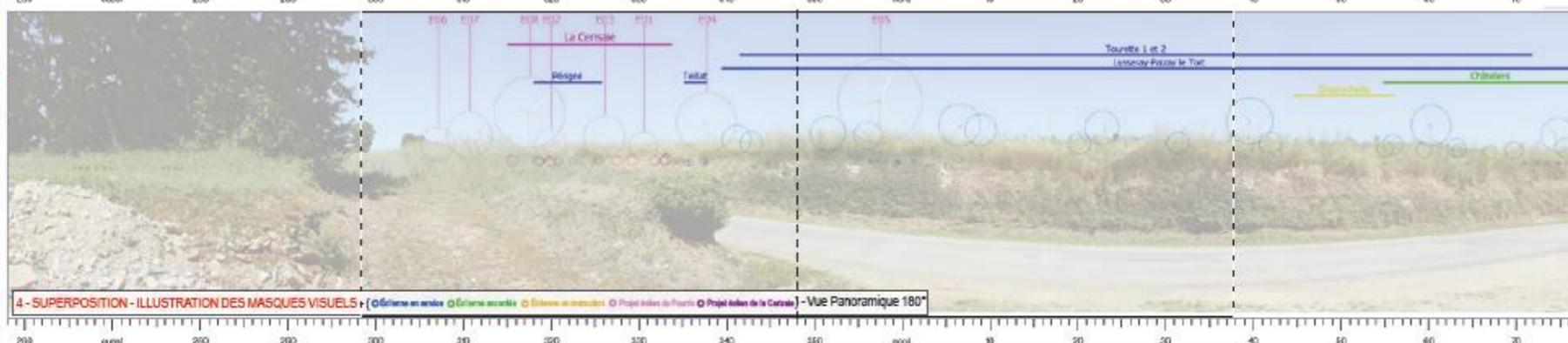
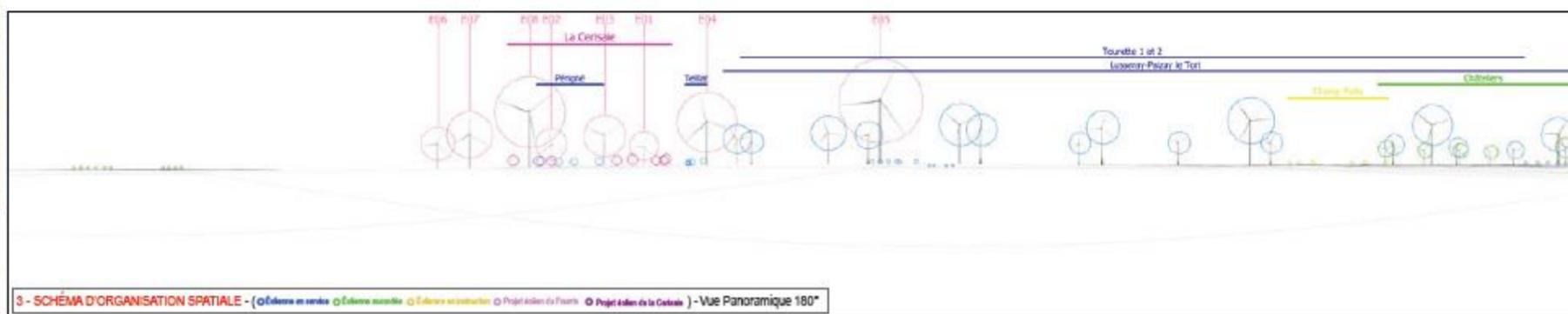
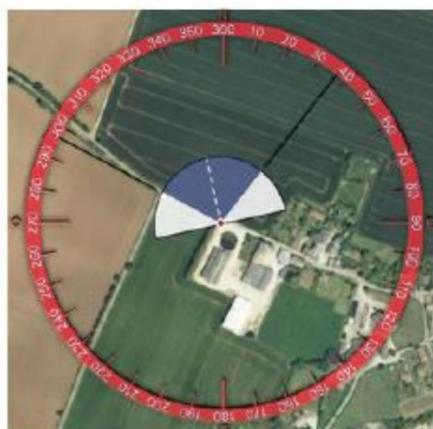
**Figure 96 : Perception depuis la frange ouest de Paizay-le-Tort (Source : COUASNON)
photo actuelle (en haut) et photomontage n°35 (en bas)**

Photomontage n°36 : Perception depuis la frange nord-ouest du village de Lusseray



Informations photographie

Identifiant : 46
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 455111, 6565866, 95,9
 Date et heure de prise de vue : 19/05/2020 12:49
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35 mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m

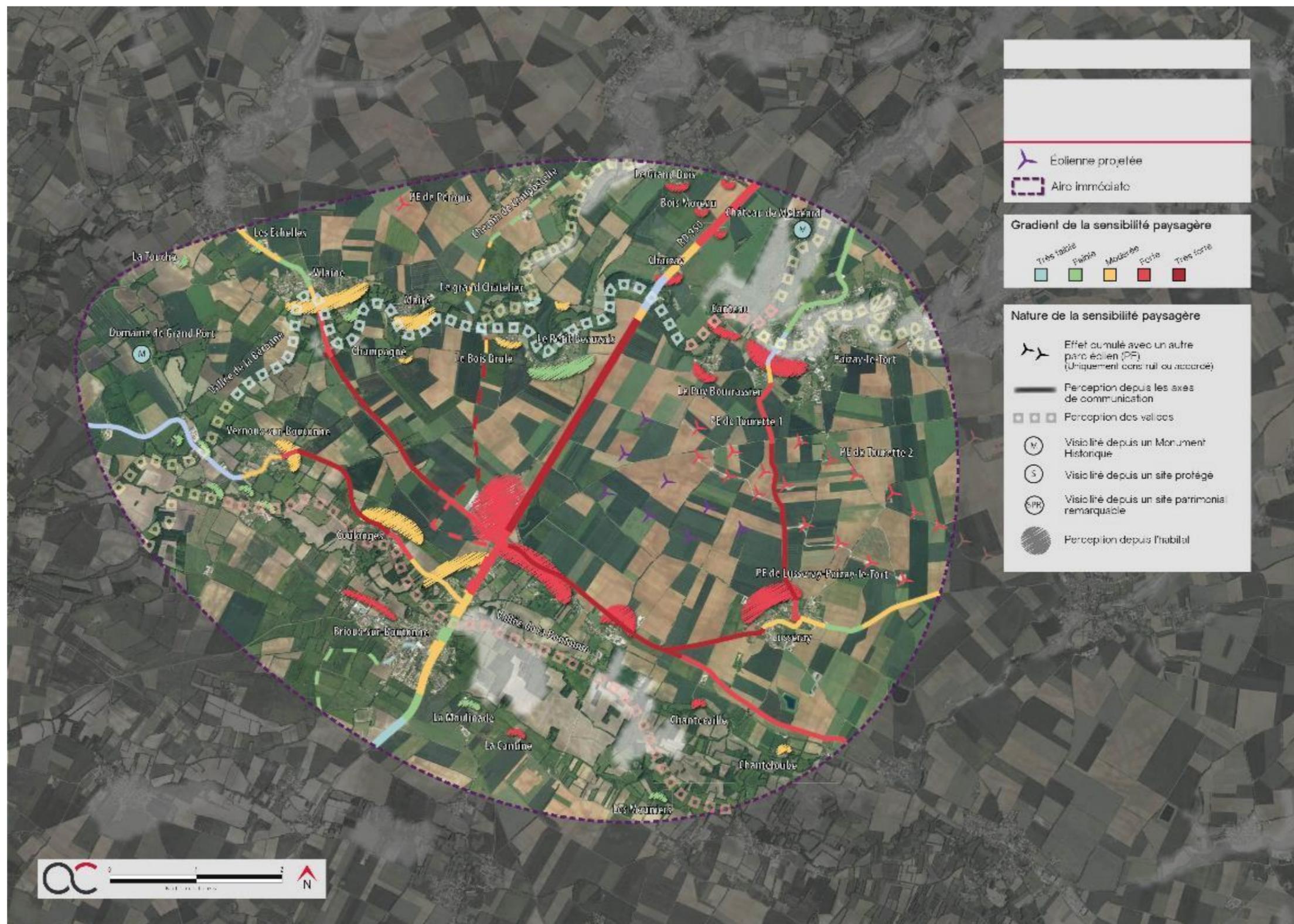




**Figure 97 : Perception depuis la frange nord-ouest du village de Lusseray (Source : Etude paysagère – Agence Couasnon)
photo actuelle (en haut) et photomontage n°36 (en bas)**

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE						
26	Perception depuis la frange sud du hameau de Vilaine		RD 740		Vallée de la Béronne	Frange sud hameau Vilaine
27	Perception depuis la frange nord du hameau de Champagné	Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort				Frange nord hameau Champagné
28	Perception depuis la frange ouest du hameau de Bois-Brulé	Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort	GR 633			Frange ouest hameau Bois Brulé
29	Perception depuis le hameau du Grand Châtelier				Vallée de Béronne	Hameau du grand Châtelier
30	Perception depuis le hameau du Petit Beauvais					Hameau du Petit Beauvais
31	Perception depuis le centre-bourg de Charzay	Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort	RD 930			Centre bourg de Charzay
32	Perception depuis l'habitat isolé de Bois Moreau	Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort				Habitat isolé Bois Moreau
33	Perception depuis la frange sud-ouest du Puy Bourrassier	Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort				Habitat isolé du Puy-Bourrassier
34	Perception depuis le hameau de Canteau	Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort			Vallée de la Berlande	Centre hameau Canteau
35	Perception depuis la frange ouest de Paizay-le-Tort	Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort				Frange ouest Paizay-le-Tort
36	Perception depuis la frange nord-ouest du village	Tourette 1 et 2, Lusseray-Paizay-le-Tort				Frange nord-ouest de Lusseray
37	Perception depuis le hameau de Chanteloube	Lusseray-Paizay-le-Tort				Hameau de Chanteloube
38	Perception depuis le hameau de Chantecaille	Lusseray-Paizay-le-Tort et Tourette 1 et 2				Frange nord de Chantecaille
39	Perception depuis le hameau de Vezançais	Périgné, Teillat et Tourette 1 et 2				Frange nord de Vezançais
40	Perception depuis l'habitat isolé de la Cantine	Lusseray-Paizay-le-Tort et Tourette 1 et 2				Habitat isolé «La Cantine»
41	Perception depuis la frange nord de Brioux-sur-Boutonne	Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort	RD 930 et sentier de Compostelle			Frange nord de Brioux-sur-Boutonne
42	Perception depuis la frange nord-est de Coulonges	Tourette 1 et 2 et Lusseray-Paizay-le-Tort				Frange nord-est de Coulonges
43	Perception depuis la frange est de Vernoux-sur-Boutonne	Tourette 1 et 2, Lusseray-Paizay-le-Tort et les Châteliers				Frange est de Vernoux-sur-Boutonne
44	Perception depuis le monument historique du domaine de Grand Port			Domaine de Grand Port		

Tableau 87: Récapitulatif des impacts paysagers des photomontages de l'aire d'étude immédiate (Source : COUASNON)



Carte 123 : Synthèse des impacts paysagers dans l'aire d'étude immédiate (Source : Agence Couasnon)

5.5.1.2. L'intégration du poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit de bâtiments constitués d'éléments préfabriqués en béton, en inox ou en aluminium.

Un seul poste de livraison est prévu pour le projet éolien du Fourris.

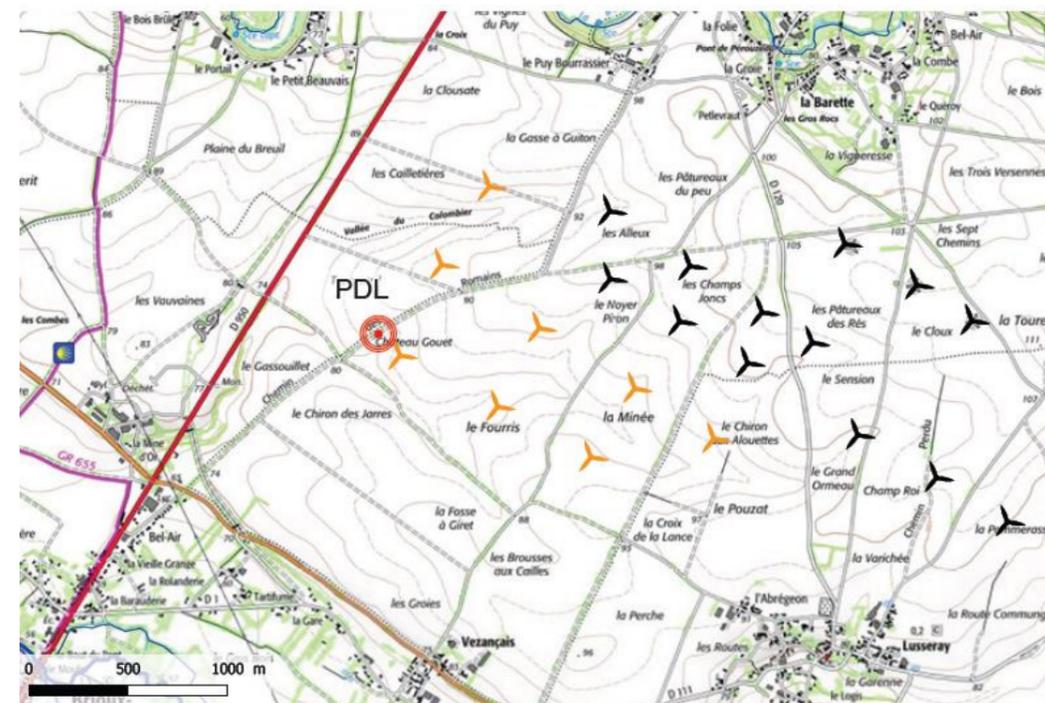
Il est implanté à l'ouest du projet près de l'éolienne E06 et mesure 5m par 10 m. Une simulation de l'intégration paysagère de ce dernier dans son environnement est présentée ci-dessous.

Ce poste se situe à 1,3 km des riverains les plus proches (Frange nord-est de Brioux-sur-Boutonne). À cette distance, il ne sera pas perceptible depuis les habitations.

Par ailleurs, la visibilité du poste de livraison ne modifie pas sensiblement l'appréciation du paysage, sa localisation aux abords des éoliennes permet de le « rattacher » visuellement au projet et à son rôle technique ce qui facilite son acceptation visuelle.

Enfin, il est préconisé une finition en bardage bois vertical afin que ce poste de livraison s'intègre à l'environnement dans lequel il s'inscrit et notamment aux postes de livraisons des parcs éoliens proches.

Une simulation de l'insertion des postes de livraison est présentée ci-contre :



Carte 124 : Localisation des postes de livraison (Source : Couasnon)



Figure 98 : Photomontage du poste de livraison (Source : COUASNON)

5.5.2. EFFETS SUR LE PATRIMOINE

L'analyse des effets sur le patrimoine est disponible dans l'étude paysagère réalisée par l'agence COUASNON, jointe à cette étude

Le patrimoine historique

Au sein de l'aire d'étude éloignée, on dénombre 27 monuments historiques, 3 sites inscrits ou classés et un site UNESCO. Aucun d'entre-eux n'a été identifié dans l'état initial avec une sensibilité au regard d'un phénomène de visibilité ou de covisibilité pressentie avec le projet de la Ferme éolienne du Fourris. Un seul photomontage a été réalisé pour le site UNESCO de l'église de Saint-Pierre d'Aulnay. Il ne révèle aucun impact. Le projet éolien est en effet masqué par la trame bâtie et la distance d'éloignement réduisant la hauteur apparente des éoliennes.

L'analyse de ce photomontage a conclu à un impact nul, résultat attendu puisque la sensibilité avait déjà été évaluée à nulle. La prégnance visuelle du projet éolien est en effet régulièrement atténuée par les boisements qui tronquent les perceptions visuelles vers le projet et par la distance d'éloignement réduisant la hauteur apparente des éoliennes.

Ainsi, **aucun impact n'a été relevé pour un édifice ou un site bénéficiant d'une protection réglementaire.**

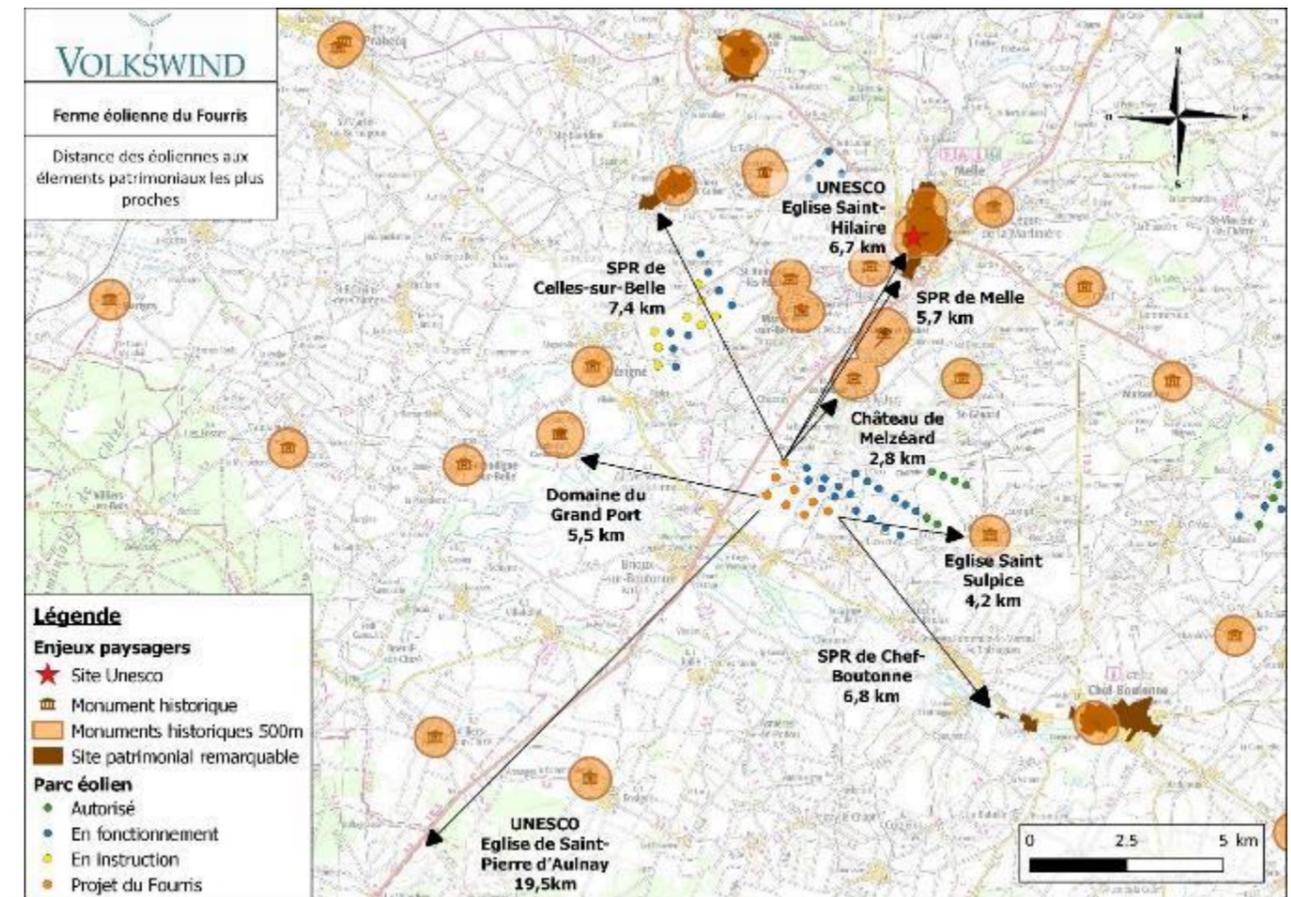
Au sein de l'aire d'étude rapprochée, on dénombre 26 monuments historiques dont un seul présente un impact faible (photomontage 9) vis-à-vis du projet éolien. Trois SPR présentent également des impacts vis-à-vis du projet **allant de très faible** (SPR de Melle et Chef-Boutonne) **à faible** (SPR de Celles-sur-Belle), ces impacts sont principalement visibles depuis les franges, présentant des vues ouvertes ou semi-ouvertes. Enfin deux sites classés ainsi que le monument UNESCO de l'église Saint-Hilaire à Melle sont présents au sein de l'aire d'étude mais ne présente aucun impact.

On note également un impact fort avec une covisibilité depuis la D950 entre le projet et le haut de la tour du Château de Melzéard (photomontage n°25). Le projet s'intègre cependant aux parcs existants pour lesquels cette covisibilité est déjà présente.

L'aire d'étude immédiate abrite seulement un monument historique qui présente une sensibilité évaluée comme modérée au stade de l'état initial : le domaine de Grand Port. Ce monument historique a fait l'objet d'un photomontage qui conclut à un **impact très faible** en raison de la ripisylve du vallon présent en contre-bas. (Photomontage n°44)

Par ailleurs, aucun site, SPR ou covisibilité n'a été recensé au sein de l'aire immédiate lors de l'état initial.

La carte et le tableau ci-après présentent la distance des éoliennes aux éléments patrimoniaux :



Carte 125 : Distance des éoliennes aux éléments patrimoniaux les plus proches

N°	DEPARTEMENT	COMMUNE	NOM	PROTECTION	Distance de éolienne la plus proche (km)	Visibilité ou covisibilité (N° de photomontage)
Sites Unesco						
79	Melle	Eglise de Saint-Hilaire	Unesco	6,7	Nulle (PM8)	
17	Aulnay	Eglise de Saint Pierre d'Aulnay	Unesco	19,5	Nulle (PM1)	
Sites protégés						
79	Melle	Grotte et Galeries des mines de Loubeau	Classé	6,4	Nulle	
79	Verrines-sous-Celles	Cimetière de Verrines sous Celles	Classé	7,7	Nulle	
79	Péré en Forêt	Le Chêne vert	Classé	15,5	Nulle	
17	Aulnay	Ancien cimetière près de l'église	Classé	19,5	Nulle	
79	Aiffres	Cimetière	Inscrit	21,4	Nulle	
SPR						
79	Melle	SPR de Melle	SPR	5,7	Très faible (PM7)	
79	Chef-Boutonne	SPR de Chef-Boutonne	SPR	6,8	Très faible (PM15)	
79	Celles-sur-Belle (bourg de Verrines-sous-Celles)	SPR de Celles-sur-Belle	SPR	7,4	Nulle	
79	Celles-sur-Belle	SPR de Celles-sur-Belle	SPR	9,9	Faible (PM5)	
Monuments historiques						
1	79	Paizay-le-Tort	Château de Melzéard	Partiellement Inscrit	2,8	Fort -covisibilité (PM25)
9	79	Mazières-sur-Béronne	Cure	Partiellement Inscrit	3,9	Nulle
21	79	Tillou	Eglise Saint-Sulpice	Inscrit	4,2	Nulle
17	79	Saint-Génard	Château des Ouches	Partiellement Inscrit	4,2	Nulle
8	79	Saint-Romans-lès-Melle	Eglise	Classé	4,7	Nulle
18	79	Saint-Génard	Eglise Saint-Génard	Classé	4,9	Faible (PM9)
10	79	Saint-Martin-lès-Melle	Château de Gagemont	Partiellement Inscrit	5,4	Nulle
2	79	Vernoux-sur-Boutonne	Domaine du Grand Port	Inscrit	5,5	Très faible (PM44)
3	79	Périgné	Eglise Saint-Martin	Classé	5,5	Nulle
11	79	Melle	Eglise Saint-Hilaire	Classé	6,7	Nulle
12	79	Melle	Hospice	Partiellement Classé	6,8	Nulle
13	79	Melle	Eglise Saint-Savinien	Classé	6,9	Nulle
14	79	Melle	Palais de Justice - Hôtel de Menoc	Partiellement Classé	7,0	Nulle
5	79	Celles-sur-Belle	Menhirs (trois)	Classé	7,4	Nulle
15	79	Melle	Eglise Saint-Pierre	Classé	7,5	Nulle
4	79	Celles-sur-Belle	Eglise de Verrines	Classé	7,7	Nulle
27	79	Secondigné-sur-Belle	Eglise	Classé	7,9	Nulle
16	79	Saint-Léger-de-la-Martinière	Eglise Saint-Léger les Melle	Inscrit	8,5	Nulle
25	79	Ensigné	Commanderie (restes de la)	Inscrit	8,6	Nulle
23	79	Chef-Boutonne	Château de Javarzay	Classé	8,8	Nulle
19	79	Chail	Eglise	Partiellement Inscrit	8,8	Nulle
24	79	Chef-Boutonne	Eglise de Javarzay	Classé	8,9	Nulle
20	79	Maisonnay	Eglise	Partiellement Classé	9,5	Nulle
26	79	Villiers-sur-Chizé	Eglise (ruines de l'ancienne)	Classé	10,6	Nulle
6	79	Celles-sur-Belle	Abbaye royale Notre-Dame	Partiellement Classé-Inscrit	10,6	Nulle (PM4)

7	79	Celles-sur-Belle	Eglise paroissiale Saint-Hilaire (vestiges de l'ancienne)	Classé	10,7	Nulle
22	79	Gournay-Loizé	Eglise de Loizé	Inscrit	11,0	Nulle
36	79	Celles-sur-Belle	Menhirs (trois)	Classé	11,2	Nulle
28	79	Les Fosses	Eglise	Inscrit	12,5	Nulle
38	79	Les Alleuds	Eglise Notre-Dame	Inscrit	13,4	Nulle
39	79	Melleran	Eglise	Classé	13,9	Nulle
37	79	Beaussais	Temple protestant	Partiellement Classé	14,0	Nulle
42	79	Bouin	Eglise	Partiellement Inscrit	14,6	Nulle
32	79	Prahecq	Croix de cimetière	Classé	15,7	Nulle
31	79	Prahecq	Eglise Saint-Maixent	Classé	15,7	Nulle
48	17	Saint-Mandé-sur-Brédoire	Eglise Saint-Brice	Classé	17,1	Nulle
47	17	Contré	Eglise Saint-Bernard	Classé	17,7	Nulle
29	79	Marigny	Eglise	Partiellement Classé-Inscrit	17,7	Nulle
41	79	Pioussay	Eglise Saint-Martin	Inscrit	17,8	Nulle
46	16	Paizay-Naudouin-Embourie	Château de Saveille	Partiellement Inscrit	18,1	Nulle
30	79	Fors	Eglise Notre-Dame	Partiellement Inscrit	18,4	Nulle
49	17	Aulnay	Eglise Notre-Dame de Salles-les-Aulnay	Classé	18,4	Nulle
40	79	Pioussay	Château de Jouhé	Partiellement Classé	18,8	Nulle
55	17	Saint-Séverin-sur-Boutonne	Camp Romain (restes)	Inscrit	19,2	Nulle
50	17	Aulnay	Château	Partiellement Inscrit	19,3	Nulle
51	17	Aulnay	Eglise Saint-Pierre	Classé	19,5	Nulle
52	17	Aulnay	Croix hosannière	Inscrit	19,5	Nulle
53	17	Dampierre-sur-Boutonne	Eglise Saint-Pierre	Classé	19,7	Nulle
35	79	Aignonay	Logis du Breuil Malicorne	Inscrit	19,8	Nulle
54	17	Dampierre-sur-Boutonne	Château	Partiellement Classé-Inscrit	19,9	Nulle
43	16	Theil-Rabier	Eglise Sainte-Radegonde	Inscrit	20,2	Nulle
44	16	Paizay-Naudouin-Embourie	Substructions gallo romaines	Classé	20,8	Nulle
45	16	Paizay-Naudouin-Embourie	Eglise Saint-Genis d'Embourie	Partiellement Inscrit	21,0	Nulle
34	79	Vouillé	Eglise	Inscrit	21,5	Nulle
33	79	Aiffres	Croix de cimetière	Classé	21,5	Nulle

Tableau 88 : Distance des éoliennes aux éléments patrimoniaux de l'aire d'étude



Photomontage n°25 : Perception depuis la RD 950

Informations photographie

Identifiant : 38
 Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 455641, 6571054, 116,2
 Date et heure de prise de vue : 19/05/2020 14:51
 Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm
 Appareil Photo Numérique : NIKON D5200
 Assemblage panoramique : Cylindrique
 Hauteur de prise de vue : 1,6 m

